

DE LA COEXISTENCE À LA COHABITATION

Comme toute identité collective, l'identité européenne se forge autant dans le regard des autres que dans l'analyse introspective. Bien entendu, la vision externe de l'Union européenne — ce numéro l'illustre pleinement — change suivant que l'on se situe en Europe centrale ou dans les pays du Sud. Mais cette vision des pays périphériques est également très différente de celle que peuvent avoir des contrées plus lointaines comme, par exemple, les États-Unis. En septembre 1997, la revue américaine *The New Yorker* a sorti un numéro spécial consacré à l'Europe, visant à montrer que l'Europe était un territoire beaucoup plus complexe et hétérogène que ne le supposaient les Américains.

Effectivement, même si les modes de consommation tendent à s'harmoniser, l'Union européenne est loin d'être homogène. Tout d'abord au niveau linguistique puisque, selon le journal officiel (JOC 364 1996), « quarante langues et dialectes majeurs » sont actuellement parlés dans les pays membres. Ensuite, au niveau institutionnel, puisque de l'espace de Schengen à l'Union de l'Europe Occidentale en passant par l'Espace Économique Européen et la Zone Euro, c'est un entrelacement complexe d'accords internationaux qui régit la construction européenne. Enfin, mais la liste n'est bien évidemment pas exhaustive, l'Europe des peuples, est extraordinairement diversifiée : non seulement elle est composée de quinze nations aux traditions historiques différentes, mais chacun des États-nations est lui-même confronté à un extraordinaire pluriculturalisme dû à la persistance d'entités politiques régionales et à l'immigration : 18 millions de personnes vivent et travaillent légalement dans un pays de l'Union européenne qui n'est pas leur pays d'origine, soit 2,5 % de la population active. Construire l'Europe politique, c'est donc, inévitablement, affronter le problème du multiculturalisme.

Or, l'Europe politique semble en panne. Le traité d'Amsterdam présente certes quelques mesures nouvelles, comme l'intégration de l'accord de Schengen et du protocole social de Maastricht dans le nouveau traité, l'extension de la procédure de codécision ou la nomination

d'un Monsieur PESC (politique étrangère et de sécurité commune). Mais les problèmes institutionnels de fond comme, par exemple, la composition, le mode de désignation et les prérogatives de la Commission européenne ou la question de l'extension du vote à la majorité qualifiée sont restés irrésolus. Pourtant, ces questions auraient dû trouver une réponse dans les conférences intergouvernementales afin de préparer au mieux l'élargissement. Si les Quinze ne parviennent pas à s'entendre sur toutes ces réformes, comment le feront-ils à dix-huit ou à vingt-deux ? En fait, cette paralysie institutionnelle est le signe flagrant que la construction technocratique de l'Europe a aujourd'hui atteint ses limites. L'Europe politique est en panne car elle connaît, comme l'a montré la difficile ratification du traité de Maastricht, « *un déficit démocratique et vit une crise de confiance de la part des citoyens* »¹.

Cette crise de confiance résulte de la convergence d'un certain nombre de facteurs comme la montée de l'exclusion, la mise en cause des cadres de références par la mondialisation de la communication ou l'instabilité économique engendrée par la globalisation des marchés financiers. Mais elle a également un fondement politique : l'absence d'un espace public élargi qui viendrait légitimer les décisions des instances européennes. Au même titre que le vote, l'égalité des citoyens, le principe majoritaire, l'espace public est donc l'un des fondements de la démocratie. Mais ce n'est pas tout, l'espace public est également, comme le démontre Étienne Tassin², un lieu où l'on peut dépasser les différences communautaires, religieuses, ethniques, afin d'instituer une « communauté politique ». Permettant à chacun de s'exprimer individuellement sur la réalité sociale, l'espace public est un médiateur favorisant l'émergence d'un mode commun. Autrement dit, l'espace public organise la cohabitation culturelle.

Cette dernière n'est pas statique, mais dynamique : l'Europe n'est pas seulement un espace géographique aux limites incertaines ou un héritage culturel aux contours flous, c'est aussi un projet politique. La construction de la maison européenne relève de l'utopie créatrice, de la volonté de transformer, dans les années cinquante, un territoire morcelé et traumatisé par les guerres en une Europe interculturelle « unie dans la diversité ». Depuis le traité de Rome, cette dynamique utopique a su engendrer progressivement son espace : espace juridique commun garantissant une coexistence pacifique entre les ennemis d'hier, mise en place d'un marché unifié, l'espace économique européen puis la monnaie unique. Or, cette dernière occulte peut-être ce qui a été l'un des points fondamentaux du traité de Maastricht : la volonté de construire une Europe politique et sociale, le pari d'habiter ensemble une maison commune dont les plans restent à définir. Ce pari, qui impose un partage des responsabilités dans une cohabitation entre les différents systèmes politiques, ne peut être tenu sans l'interaction des acteurs de la société civile par-delà les frontières. Il demande que les méfiances historiques et les méconnaissances contemporaines soient dépassées, que les citoyens européens se rencontrent, se découvrent et apprennent à vivre ensemble. L'Europe interculturelle rêvée par les fondateurs ne peut devenir réalité que si elle parvient à transformer l'actuelle coexistence des cultures en une cohabitation culturelle.

La cohabitation culturelle est ici appréhendée selon deux approches.

- L'une est normative et a trait aux conditions de succès du projet européen. Elle est explorée d'un point de vue théorique par Dominique Wolton, Patrice Meyer-Bisch, Bernard Poche qui cherchent à préciser les voies et les enjeux, les difficultés et les pièges de la cohabitation culturelle. Elle est aussi examinée d'un point de vue empirique par des chercheurs qui montrent comment le droit européen tente, et parfois renonce à organiser la cohabitation culturelle dans des domaines aussi sensibles que la religion pour Francis Messner, l'audiovisuel pour Jean-François Polo et Serge Robillard, ou la citoyenneté pour Juliette Bridier.

- L'autre relève d'une analyse socio-politique et recouvre la réalité concrète et contemporaine du phénomène étudié. La cohabitation culturelle est déjà, comme le montrent Uli Windisch et Yolaine Cultiaux à propos de la Suisse et de la Catalogne, un casse-tête politique que les pouvoirs publics résolvent avec plus ou moins de bonheur. Mais c'est aussi, d'après Jean-Pierre Worms et Éric Dacheux, une ressource pour un nouveau militantisme associatif. Enfin, c'est encore une représentation idéologique que les médias prennent en compte, même si cette prise en charge, selon Joaquim Baptista, est plus formelle que réelle.

Yves Jeanneret, quant à lui, nous donne à comprendre le rôle prépondérant que Romain Rolland joua pour l'Europe intellectuelle entre les deux guerres. Il propose quelques pistes pour situer le projet d'écriture communicationnelle de Romain Rolland et la fabrication, puis la destruction, d'une emblématique de cette Europe, fondée sur une conception normative de son héritage.

La distinction entre ces approches reste quelque peu artificielle, car l'enjeu de la cohabitation n'est pas d'ajouter un étage culturel à celui qui serait le premier, l'économique, et à un second en formation, le politique. L'objectif est une inclusion des systèmes dans une culture démocratique. L'économie sans régulation politique et culturelle est insensée et ne peut se maintenir. Inversement, le développement de la cohabitation dans ses différentes formes culturelles est un puissant moteur économique et politique. La métaphore de la maison a ici dépassé ses limites. Habiter un espace politique commun, ce n'est pas construire des fondations puis ajouter des étages, c'est inventer les modes de passage et d'interaction entre tous les niveaux. Plutôt que de continuer à raisonner par niveau, peut-être faudrait-il mettre plutôt l'accent sur les acteurs. La cohabitation n'est démocratique que dans la mesure où tous les acteurs entrent en jeu en croisant les différents domaines du politique.

Éric Dacheux et Patrice Meyer-Bisch

NOTES

1. PARLEMENT EUROPÉEN, *Résolution sur la participation des citoyens et des acteurs sociaux au système institutionnel de l'Union européenne* (A460338/96, 1996).
2. TASSIN, E., « Espace commun ou espace public ? », *Hermès*, 10, 1991.